

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du 09 avril 2024

Nombre de Membres : 13
Présents : 10
Votants : 11

Date de la convocation :
le 25 mars 2024
Date d'affichage :
le 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures le Conseil d'administration dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de madame Jacqueline Fanari, vice-présidente du CCAS.

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil : Corinne Auger, Benjamin Bardes, Josette Bellet, Sabine Brunet, Bernadette Dulait, Jacqueline Fanari, Chantal Lalanne, Nadine Lepeytre, Philippine Mauriac, Claire Sennes

Absents :

Madame Johanna Ducrocq
Monsieur Fabien Lainé

Absent représenté :

Monsieur Gérard Herran donne pouvoir à Madame Jacqueline Fanari

Secrétaire de séance : Madame Philippine Mauriac

Délibération rendue exécutoire après transmission : n°040-264003757-20240409-2024-14-
Le : 12 avril 2024.

Et publication ou notification le : *17 avril 2024*

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.



Objet : marché des assurances du Centre communal d'action sociale

Madame Jacqueline Fanari, vice-présidente, présente le rapport suivant.

Les marchés d'assurances en cours notifiés au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 4 ans arrivent à échéance le 31 décembre 2024. Ces différentes assurances couvrent le patrimoine du Centre communal d'action sociale, son personnel et ses élus.

Les marchés ont été attribués par lot selon la typologie d'assurance aux compagnies suivantes :

Lot	Formule retenue	Société retenue	Montant TTC annuel ou taux 2021
Dommages aux biens	Base	Smacl	1 598,28€
Responsabilité civile	Base	Smacl	392,40€
Véhicules à moteur	Base	Smacl	948,95€
	Bris de machine		112,10€
Protection juridique de la Collectivité	Base	Smacl	145,15€
Protection juridique agents et élus	Base	Smacl	59,03€
Risques statutaires	Base	Gras Savoye	8,25%

Vu le Code de la commande publique,

Considérant la nécessité pour le Centre communal d'action sociale de Sanguinet de s'assurer, et d'assurer son patrimoine, son personnel et ses élus,

Considérant que le Centre communal d'action sociale ne peut pas s'auto-assurer et doit faire appel à des cabinets d'assurances, courtiers ou autres pour assurer cette prestation sur une période maximale de quatre ans,

Considérant que le coût de la prestation sur les quatre ans est évalué à 45 000 euros,

Le conseil d'administration, par vote à main levée décide à l'unanimité :

Article 1 : d'autoriser le Président à préparer, à lancer la procédure de mise en concurrence en conformité avec le Code de la commande publique, à signer le marché au terme de la procédure, puis à intervenir tout au long de ce marché estimé à 45 000 euros sur les 4 ans.

Fait et délibéré le 09 avril 2024.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme en Mairie ce 11 avril 2024.



Le Président,

Fabien Lainé

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat, soit par courrier déposé au tribunal ou transmis par voie postale, soit par saisine sur la plateforme www.telerecours.fr